

**AVIS PUBLIC**

**ENTRÉE EN VIGUEUR DES RÈGLEMENTS NUMÉROS 856-15-2019, 1080-2019,  
945-11-2019 ET 1069-2019**

AVIS est par les présentes donné par la soussignée, qu'à sa séance ordinaire du 2 décembre 2019, le conseil municipal de la Ville de Bromont a adopté les règlements suivants :

- RÈGLEMENT NUMÉRO 856-15-2019 MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 856-2002, TEL QU'AMENDÉ, AFIN DE PROLONGER LA DURÉE DU PROGRAMME DE REVITALISATION DU NOYAU VILLAGEOIS DU SECTEUR ADAMSVILLE;
- RÈGLEMENT NUMÉRO 1080-2019 DÉCRÉTANT L'ADOPTION DES TARIFS DE LA VILLE DE BROMONT (EXERCICE FINANCIER 2020);
- RÈGLEMENT NUMÉRO 945-11-2019 MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 945-2008, TEL QU'AMENDÉ, DÉLÉGUANT LE POUVOIR D'AUTORISER DES DÉPENSES, D'ENGAGER DES FONCTIONNAIRES ET DE PAYER LES DÉPENSES POUR ET AU NOM DE LA MUNICIPALITÉ;
- RÈGLEMENT NUMÉRO 1069-2019 SUR LA GESTION CONTRACTUELLE DE LA VILLE DE BROMONT.

Prenez en outre avis que ces règlements entrent en vigueur conformément à la Loi et sont disponibles pour consultation à l'hôtel de ville de Bromont situé au 88, boulevard de Bromont, du lundi au vendredi de 8 h 15 à 12 h et de 13 h à 16 h 00.

Bromont, ce 3<sup>e</sup> jour de décembre 2019.

La greffière,

Catherine Nadeau, avocate, OMA  
Directrice du service du greffe et des affaires juridiques